



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

Compte rendu du CDAS du 10 octobre 2023

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire adjoint de séance.
- 2- Approbation du PV du CDAS du 9 mai 2023 (avis)
- 3- Présentation de l'organisation régionale.
- 4- Restauration.
- 5- Crédit Action Local (CAL) 2023.
- 6- Compte rendu activité 2022.
- 7- Questions diverses.

1) La CGT est désignée secrétaire adjoint de séance.

2) En raison de l'absence de diffusion du PV dans les délais aux représentants des personnels, ce point ne peut pas être soumis au vote. Il sera représenté lors du prochain CDAS.

3) Nouvelle Organisation Régionale :

Elle crée un nouvel échelon de délégué régional, qui vient animer le réseau des différents délégués de proximité départementaux.

Les délégués de proximité vont être spécialisés à partir de janvier 2024 dans un domaine particulier dont ils seront référents : restauration, communication, logement et parentalité, animation/programmation des activités. Il s'agit d'une réforme interne du réseau de l'action sociale.

Chaque délégué départemental reste le point d'entrée pour toute l'action sociale de son département (délégué de proximité).

Force Ouvrière, lors du XXIème Congrès des Finances, constate la complexité de la gouvernance de l'action sociale, déjà exprimée par la Fédération dès 2007 au moment de l'autonomisation des associations (AGRAF, ALPAF, EPAF).

Le Congrès dénonce la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale avec la création d'un responsable régional, sans plus-value pour les bénéficiaires. Cette politique, dangereuse, induit une perte d'autonomie des délégations. Elles n'ont plus la possibilité d'exercer leurs missions correctement dans leur département.

Le Congrès s'inquiète de l'augmentation des risques psycho-sociaux découlant de cette réorganisation.

4) Restauration :

La Direction a rappelé son attachement à la restauration collective et à son maintien dans la mesure du possible.

Le seuil prévu pour garantir un soutien financier de la part de la DGFIP est fixé à 30 convives « minéfi »/jour. Les emplois d'agents techniques (« Berkany ») en fin de contrat ne peuvent juridiquement pas faire l'objet de renouvellement. La solution consiste à contracter avec un prestataire de cuisine qui puisse mettre également à disposition des associations de gestion le personnel nécessaire.

Dans le département, 3 restaurants sont en difficultés au regard de ces exigences :

- Fougères : le sujet a déjà fait l'objet d'interventions par le biais de son association de gestion, appuyée par l'intersyndicale. Pour mémoire, le restaurant est menacé de fermeture en raison d'une fréquentation insuffisante (15 convives/jours) et d'une fin de contrat de son agent technique.

La DG consent à titre dérogatoire à financer un emploi de la société « Allo'net » pour remplacer l'agent technique partant, durant une période probatoire de 4 mois (jusqu'au 31 mars 2024), en contrepartie de faire monter la fréquentation à un minimum de 20 convives/jour.

Un bilan sera dressé en fin de période probatoire.

- Vitré : la situation du restaurant est aussi précaire, avec 9 rationnaires/jour.

- Saint-Malo : avec une centaine d'agents sur cette résidence, la Direction est surprise de l'insuccès du restaurant administratif qui ne fonctionne plus en raison d'une fréquentation de 14 convives/jours en moyenne.

La solution de conventionnement avec la cafétéria Leclerc rencontre un franc succès, avec environ 60 cartes attribuées, pour un prix de repas plafonné très intéressant (5,89 €). Il existe également un conventionnement avec le CROUS.

La Direction et l'action sociale vont mener un sondage auprès des agents de Saint-Malo pour apprécier l'opportunité de maintenir un restaurant administratif plutôt que les solutions de conventionnement.

On peut rappeler que la DG a versé à tous les restaurants administratifs à titre exceptionnel une subvention supplémentaire de 1,50 €/convive pour compenser l'augmentation du coût des denrées et les obligations de la loi « Egalim ».

Force Ouvrière, lors du XXIème Congrès des Finances, a revendiqué :

- ✓ Une restauration collective de proximité et de qualité, y compris pour les structures à faibles effectifs et pour les agents d'outre-mer, et à défaut le bénéfice du titre restaurant ;
- ✓ Le respect de l'harmonisation tarifaire dans les restaurants financiers ;
- ✓ La sauvegarde des structures menacées de fermeture ;
- ✓ Une augmentation des crédits d'heures et des décharges d'activité de service nécessaires à l'ensemble des membres du bureau des associations gérant les restaurants financiers ;
- ✓ La pérennisation des subventions liées à la loi EGALIM et à l'inflation ;
- ✓ Une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant à hauteur de 10 € et une augmentation de la participation de l'administration à son financement ;

5) CAL :

Le budget Arbre de Noël baisse de 11 %, à 43680 €, ce qui représente 55 % du budget total de 78810 €.

Ont été votées les sorties suivantes :

- Escapade angevine (1 date en avril/mai).
- Vallée des Saints et Monts d'Arrée (2 dates).

En raison du succès rencontré (au moins 500 comptes actifs et 70 % de sondés favorables à une reconduction), le renouvellement de la plate-forme de soutien scolaire « Anacours » a été voté pour 2024, d'un montant de 5700 €. F.O a voté favorablement.

25 consultations d'avocats sont financées ; 19 déjà consommées.

Le soutien au permis de conduire est mis en place, avec un montant selon revenus de 50 à 200 € (sous forme de chèques « Kadodrive »).

6) Compte rendu d'activités 2022 :

L'ensemble des activités proposées, pour actifs comme retraités, fait le plein. Certaines n'ont pu satisfaire tout le monde en raison d'une insuffisance de place (Thalasso St Malo). Elles seront proposées sur 2024.

La sortie intergénérationnelle abandonnée en 2023 sera programmée sur 2024.

F.O a fait remarquer que certaines activités/sorties pourraient faire l'objet d'une offre couplée actif/retraités.

Il a été répondu que les uns et les autres ne se mélangeaient guère lors des sorties, ce qui n'incitait pas plus que ça à mutualiser certaines sorties.

Les sorties « actifs » non complètes se voient ouvrir aux retraités si nécessaire.

7- Questions diverses :

L'opération « Si on plantait » (voir communication de la DRFIP par mél auprès de chaque agent), dans le cadre du Fonds Innovation Local (FIL), a déjà recueilli 272 inscrits.

Les réservations « colonies de vacances » vont désormais se faire directement en ligne sur un serveur dédié de l'EPAF. La règle du « premier inscrit – premier servi » inquiète F.O quant à l'équité du système.

Il sera nécessaire de pouvoir disposer en amont des catalogues d'offres de séjour.

Force Ouvrière, lors du XXIème Congrès des Finances, a revendiqué :

- ✓ Une offre vacances-enfants, riche et variée, intégrant des séjours courts et longs, en France et à l'étranger, sans augmentation de la participation des familles, aux bénéfices des métropolitains et des ultra-marins. Les actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps doivent être poursuivies et améliorées ;
- ✓ Le maintien d'une offre vacances-famille, permettant à tous les agents actifs et retraités de partir en vacances, avec des prestations de qualité et diversifiées à des tarifs sociaux ;
- ✓ Le maintien et la rénovation des résidences EPAF ;